

La maîtrise du risque infectieux en secteur médico-social

Retour d'expérience : le DARI

SOMMAIRE

REGLEMENTATION

PROPIAS: Programme National d'actions de Prévention des Infections associées aux soins

MISE EN PLACE AU SEIN D'UN POLE IEM

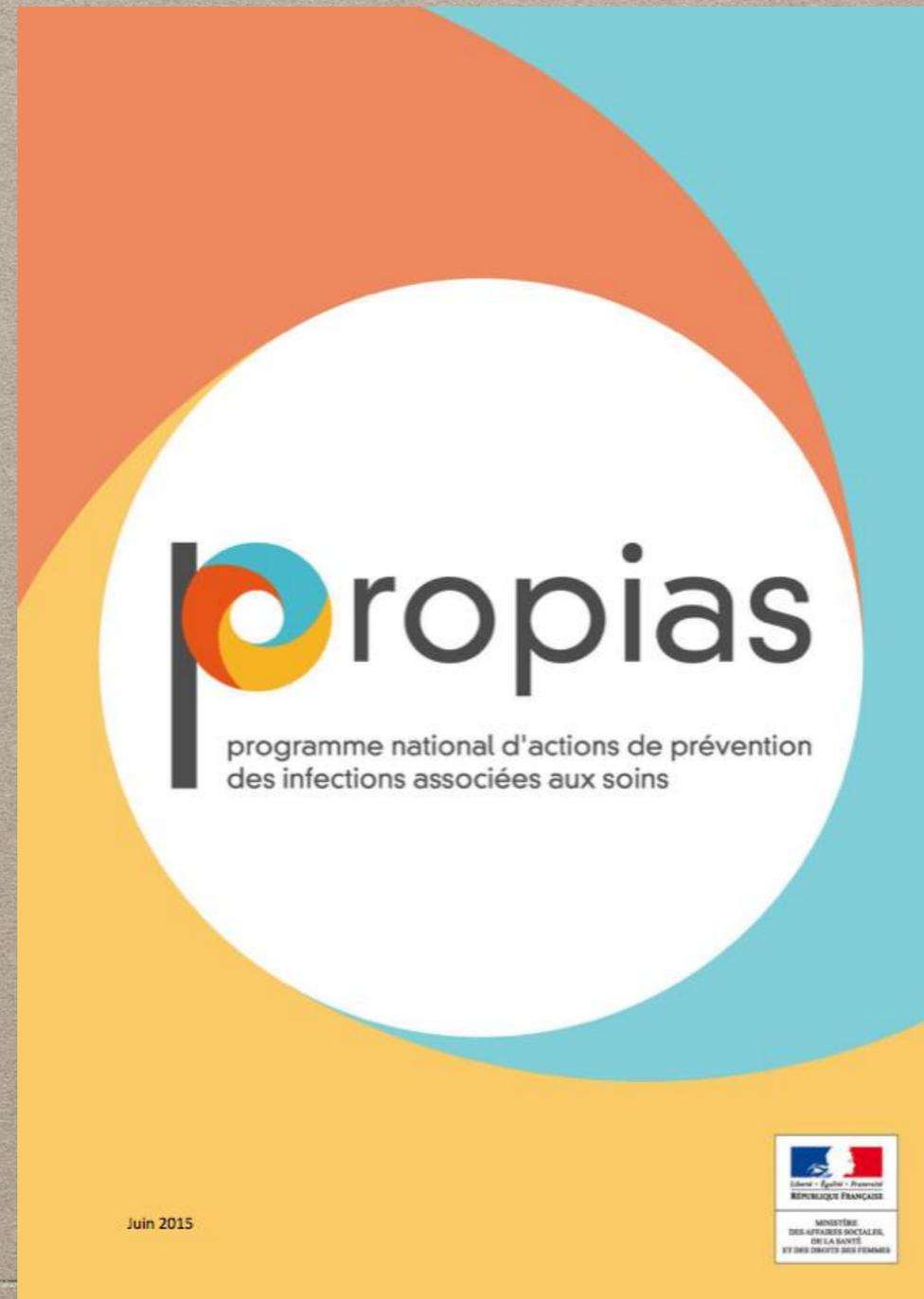
RETOUR D'EXPERIENCE MANAGERIALE

CONCLUSION

REGLEMENTATION

- 11 Mai 2007 : Élargissement du terme « infections nosocomiales » en « infections associées aux soins ».
- Loi du 21 juillet 2009 dite loi HPST : Création des ARS.
- 2009-2013 : Plan Stratégique National de prévention des infections associées aux soins.
- 2011-2013 : Programme de Prévention des infections dans le secteur médico-social.
- 2016-2018 : Programme National d'actions de prévention des infections associées aux soins (PROPIAS)
 - Axe1:Développer la prévention des IAS tout au long du parcours de santé en impliquant les patients/résidents
 - Axe2 : Renforcer la prévention et la maîtrise de l'antibiorésistance dans l'ensemble des secteurs de l'offre de soins
 - Axe 3 : Réduire les risques infectieux associés aux actes invasifs tout au long du parcours de santé

PROPIAS



Juin 2015



MISE EN PLACE AU SEIN D'UN POLE IEM

Les outils mis à disposition

Les recherches
personnelles

Information auprès des
équipes

Création d'un COPIL

MISE EN PLACE AU SEIN D'UN POLE IEM

Analyser le niveau de maîtrise du RI : le manuel d'auto évaluation

Auto évaluation avec édition des résultats

Élaboration d'un plan d'actions

Création d'un GANTT

RETOUR D'EXPERIENCE MANAGERIALE

- Points négatifs
- Points positifs
- Difficultés actuelles

CONCLUSION